

ANTONY - CONSEIL CITOYEN DU QUARTIER DU NOYER DORÉ



Mission d'information du conseil municipal sur la
politique de la ville

Audition du Conseil citoyen du Noyer Doré



INTRODUCTION

Le Conseil citoyen acteur de la politique de la Ville

Un conseil citoyen est une instance participative créée par la loi du 27 février 2014.

L'action des conseils citoyens est guidée par un principe simple: **la politique de la Ville, pour atteindre ses objectifs, a besoin d'être co-construite avec les habitants à laquelle elle est destinée** pour, à la fois, bénéficier de leur expertise d'usage tout en obtenant leur adhésion aux projets envisagés.

Son rôle s'articule autour de trois piliers.

L'expertise partagée : le Conseil Citoyen œuvre à favoriser l'expertise partagée entre les habitants usagers et les acteurs de la politique de la ville (la municipalité, la préfecture, les autres collectivités territoriales).

Le pilotage de la Politique de la Ville : Le Conseil en est reconnu comme un acteur en garantissant la place des habitants dans toutes les instances de pilotage de la politique de la ville, en assurant la meilleure représentation possible.

La parole des habitants : le Conseil est un espace de propositions et d'initiatives à partir des besoins effectifs des habitants. Il en est un porte parole.



INTRODUCTION

Le Conseil citoyen dans la co-construction

La notion de la « co-construction » est inscrite dans la loi elle-même de 2014 (art.1), dans un cadre de référence des conseils citoyens et dans une circulaire ministérielle de 2017 (point 2-2):

- ***« ...la co-construction consiste à envisager les habitants et les acteurs du quartier comme des partenaires à part entière étroitement associés à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation des contrats de ville ...sur tous les volets du contrat et sur tous les dispositifs pouvant y être liés ».***
- *« Le conseil citoyen ne peut donc être uniquement une instance de consultation et d'information...Ses représentants doivent siéger systématiquement dans les instances...ils sont associés aux différents volets du contrat...ils doivent être parties prenantes de l'ensemble du processus contractuel, depuis l'élaboration du projet jusqu'à sa mise en œuvre et à son évaluation... ».*
- Le Président de la République a précisé lui-même le rôle des conseils : *« Il ne s'agit pas simplement d'une instance de participation mais d'un acteur du contrat de ville qui participe à son élaboration et à son application » .*

Bien entendu, le Conseil citoyen n'a pas la légitimité de la décision qui appartient aux élus du conseil municipal -chacun son rôle- ainsi, il ne confond pas la co-construction dans le processus de décision (revendiquée) et la codécision.



Vie du Conseil citoyen du Noyer Doré, Son fonctionnement

Le Conseil est constitué de deux collèges : 18 titulaires et 18 suppléants pour les habitants et 9 acteurs locaux.

Une charte fixe ses règles de fonctionnement.

Le Conseil élit un président-e et deux vices-présidents-tes (un par collège).

Le Conseil se réunit en bureau élargi ou restreint et en séance plénière.

Le bureau se réunit donc une fois par mois et en tant que de besoin.

Des groupes de travail spécialisés sur les différents thèmes de la politique de la ville sont également réunis parfois de façon informelle.

Des permanences sont organisées deux fois par mois pour recevoir des habitants ou permettre à des membres du Conseil d'appeler l'attention sur tel ou tel sujet.



Vie du Conseil, ses moyens

Le Conseil citoyen utilise un local au centre Ousmane Sy et des moyens bureautiques (ordinateur, imprimante et consommables) sont mis à sa disposition.

Sans pouvoir détenir un budget en propre, il s'en remet à un « référent » mis à sa disposition par la direction de la cohésion sociale et de la politique de la ville pour gérer le budget qui lui est dévolu et les engagements de dépenses.

Le Conseil prend contact en tant que de besoin directement ou par l'intermédiaire du référent avec les élus municipaux et les services compétents de la ville pour tous sujets de sa compétence.



Les activités du Conseil, ses axes de travail

S'agissant de ses orientations générales, le Conseil a conservé les axes de travail dessinés par le Contrat de Ville :

- l'Environnement et Cadre de Vie,
 - le Développement Economique et Emploi,
- auxquels se sont affirmées deux préoccupations majeures relatives à
- l'Education
 - et à la Santé.

Cet ensemble est complété par l'axe transverse de la Cohésion Sociale ; le Conseil est concerné également par la tranquillité publique.

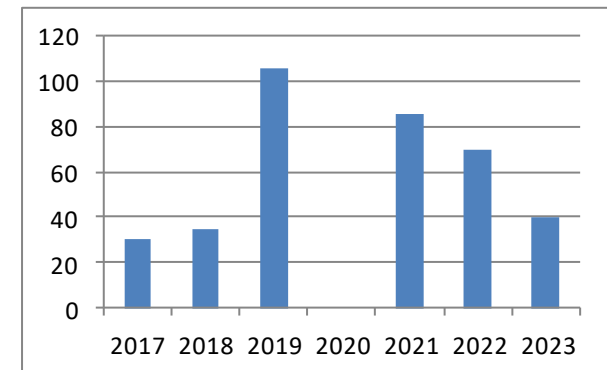


L'axe Environnement et Cadre de Vie

- Éco-citoyenneté : conserver une ville propre pour améliorer le cadre de vie. Dans ce but, le Conseil organise avec l'appui des services technique de la ville la **Journée Propreté Citoyenne** : la sixième édition en mai 2023 avec d'autres quartiers de la ville. Traditionnellement, le Maire marque son intérêt pour cette initiative par sa présence effective.



Participants



Pour renforcer la participation des habitants, une telle journée pourrait être organisée annuellement par la ville elle-même et dans tous les quartiers.



L'axe environnement et cadre de vie

IL FAUT 18 MOIS À DEUX RATS
ET À LEUR DESCENDANCE
POUR ENGENDRER UN MILLION DE PETITS.

- Prolifération des rats ici et là dans le quartier : le Conseil préconise et œuvre pour la définition et la mise en pratique de solutions adaptées et surtout coordonnées (réunions écocitoyenneté ou les « nouveaux comités techniques »?).
- Des activités du CCND dans le cadre de la *Semaine européenne de réduction des déchets* (SERD) sont mises en œuvre chaque année avec le concours du centre culturel Ousmane Sy, les parents d'élèves de la FCPE et l'AAPEELA, PK et en association avec les directrices des écoles et les enseignants.



Organisation d'un jeu de piste dans les écoles sur le thème de la SERD avec récompenses pour les classes.



L'axe environnement et cadre de vie

- Espaces verts : une forte implication du CCND.
 - Le jardin partagé rue de Massy sur un foncier entre la rue de Massy et le boulevard des Pyrénées se développe bien. Le Conseil s'en félicite et le marque par la participation active de deux de ses membres.
 - Le Conseil avait pris l'initiative de lancer une expérience de « *jardins privés à partager* » (entre un propriétaire privé et un habitant du quartier souhaitant jardiner). Deux expériences se poursuivent rue André Chénier et au Carré des artistes dans son pavillon rue de Tignes.
 - Fleurir les pieds d'immeuble demeure un objectif à réaliser.
- Budget participatif
 - Le Conseil fait partie de la commission de présélection et est force de proposition.
 - Il regrette les retards dans la mise en œuvre des projets, les modifications imposées par la Ville et une coopération qui pourrait être meilleure.



L'axe Education

- Echanges réguliers avec les écoles du quartier et les associations de parents d'élèves.
- Des articles sont consacrés aux écoles et aux centres municipaux de loisirs (CML) dans chaque numéro du journal du Noyer Doré et le Conseil souhaite les associer à certaines activités comme à la « *Journée de Propreté Citoyenne* ».
- Et ainsi contribuer à la sensibilisation des enfants aux questions environnementales menées par les équipes enseignantes.
- Proposition à la mairie d'une rencontre d'information des parents sur la **Réussite Educative** qui a eu lieu le 1/10/2022.
- Participation à la réunion annuelle du « conseil consultatif de la réussite éducative » le 14/3/2022 et à la réunion de la Caisse des écoles en mars 2023.



La mission santé

- **L'avenir du cabinet médical rue du Nil**
 - A la suite de la demande qui lui a été faite, le Conseil a procédé en avril et mai 2022 à une consultation des habitants du quartier (partie QPV) pour connaître et faire valoir leurs attentes. Une synthèse a ainsi pu être effectuée sur la quarantaine de réponses reçues ; elle a été adressée sous forme d'avis à la municipalité.
 - Le Conseil suit de près les tractations en vue de son maintien.



L'axe développement économique et emploi avec TZCLD

- Le CCND est à l'origine du lancement de l'expérimentation TZCLD à Antony dans l'intérêt du quartier. Il est cofondateur de l'association TZCLD Antony (le président du CCND en est vice-président ainsi que de l'association Antraide).
- *«... une étape majeure vient d'être franchie dans notre projet : notre dossier de candidature à l'habilitation TZCLD a été déposé par la Municipalité le mardi 11 juillet en vue d'obtenir le statut de territoire habilité pour démarrer l'expérimentation.*

... cette étape n'est pas une fin en soi. Il reste encore beaucoup à faire pour voir ouvrir l'Entreprise à but d'emploi (EBE) qui sera portée par l'association Antraide ... ».

(Extrait de La lettre n°5 éditorial de Dominique Thierry, président de TZCLD Antony)



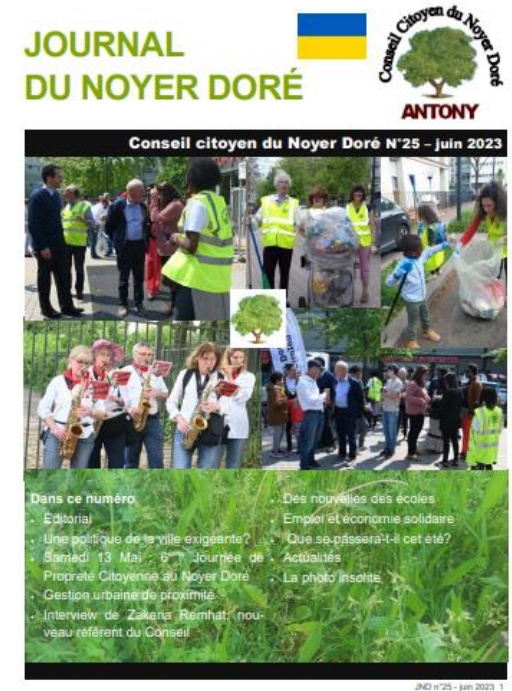


La Cohésion Sociale

- **Journal du Noyer Doré** : 4 ou 5 numéros par an. Le numéro 26 est prévu en septembre (3600 ex. distribués).

Objectifs :

- sensibiliser aux problématiques auxquelles notre quartier est confronté,
 - informer sur les mesures de politique de la Ville mises en place,
 - inciter les habitants à réagir et à s'exprimer,
 - mettre en lumière les dynamiques citoyennes, associatives ou culturelles qui émergent au Noyer Doré.
- **Diverses actions avec les associations du quartier. Un exemple : Fresques rue de l'Annapurna sur les logettes.**
 - Sur une idée du CCND, beau travail de Gygo (11/2019)
 - Projet à étendre aux autres logettes, un souhait réitéré pour 2024.





Relations avec les Services de la Ville et les autorités locales

- Une mise en pratique de la co-construction de la politique de la ville avec la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité :
 - Des réunions écocitoyennes ont été organisées pour coordonner l'action des services pour la propreté et l'éradication des rats, avec la participation de représentants de VSGP, de HdBH et de plusieurs services de la Ville ; cet effort doit absolument être permanent pour être efficace.
 - Des diagnostics en marchant annuels sont réalisés (de jour et de nuit) caractérisés par un progrès dans le processus qui exige, pour une efficacité maximale :
 - une définition précise des tâches entre les services, un calendrier et un suivi des réalisations.
 - une coopération avec HdBH (à conforter),
 - Améliorations avec la création de Proximité Antony.



Relations avec les Services de la Ville et les autorités locales

- Invitation du Conseil citoyen à l'évaluation de l'application du contrat de ville en mai-juin 2022 :
 - Participation à toutes les séances d'audit des associations opérant dans le quartier et aux séances de synthèse,
 - Contribution écrite du Conseil adressée à la préfète et en copie au maire. « *Contribution pour une évaluation de la politique de la ville dans le cadre du contrat de ville 2015-2022* ».
- Participation aux séminaires organisés par Vallée Sud Grand Paris en 2021/2022 : Accès aux droits et aux équipements ; Santé ; Habitat et cadre de vie ; Emploi et insertion ; Education. (*Synthèse finale et feuille de route non reçues à ce jour ?!*).



Relations avec les Services de la Ville et les autorités locales

- Comité de pilotage
 - Pour la première fois, un comité de pilotage du contrat de ville s'est tenu le 29 novembre 2022 sous la présidence du maire et en présence de la représentante du préfet, de différents services de la ville, de VSGP et du département ainsi que de HdBH. Le Conseil citoyen invité y a participé.
 - Ce comité a eu pour objet de faire un point d'étape du contrat de ville et fixer des perspectives pour 2023.



Relations avec les Services de la Ville et les autorités locales

- Fin de l'abattement de la TFPB
 - Le rôle du Conseil dans l'utilisation de l'abattement de la *taxe foncière des propriétés bâties* (TFPB) par Hauts-de-Bièvre Habitat est prévu par une convention délibérée en conseil municipal (mais est resté réduit voire inexistant).
 - Pour accompagner la fin de cet abattement, le Conseil, à sa demande, a été associé au changement du dispositif pour l'avenir :
 - Trois « ateliers » ont été organisés en 11/2022, 12/2022 et 1/2023 par la Ville avec la participation de HdBH pour fixer des modalités et une méthodologie nouvelles. Le Conseil y a donc participé de façon proactive en fournissant documents et propositions précises dans la perspective annoncée d'un protocole entre la ville et le bailleur.
 - Les échanges Ville/Bailleur se seraient poursuivis au début de l'année 2023 mais sans consultation et sans information du CCND sur les difficultés et retards dans l'élaboration du nouveau protocole.



Retour d'expérience sur 7 années du CCND

- Comme pour nombre de conseils citoyens (voir site *La Grande Equipe*), difficultés à « se faire admettre » comme interlocuteur. La notion d'expertise d'usage n'est pas vraiment comprise ou admise.
- Un conseil citoyen n'est pas une association mais le CCND a été souvent considéré à tort comme tel (avec un reproche dénué de sens : « *vous ne participez pas assez aux activités du CSC* »).
- Le Conseil n'est « consulté » que lorsque c'est impératif/obligatoire. L'offre de coopération du Conseil est permanente mais peu ou pas acceptée. Comités de pilotage non convoqués, informations non transmises et propositions non prises en compte ...
- Le Conseil n'est pas un organe d'opposition (et ne se considère pas comme tel); il est une instance créée par la loi pour la co-construction dans l'objectif d'un meilleur cadre de vie pour les habitants. Un dialogue régulier et sans *a priori* serait bénéfique pour tous les acteurs de la Politique de la Ville, en particulier dans un quartier comme le Noyer Doré.



Retour d'expérience sur 7 années du CCND

- Renouvellement du Conseil en 2021-2022 mais toujours autant de conseillers « fantômes » ne respectant pas leur engagement de participation.
- Deux assemblées plénières tenues en mairie (12/2017 et 2/2022), les autres sur le quartier.
- Une seule rencontre avec les chef-fes de service en mairie le 15/4/2019.
- Relations avec la Préfecture : un seul séminaire des conseils citoyens à Nanterre le 28/5/2018 et une rencontre avec la nouvelle déléguée le 12/12/2022!
- Aucune séance générale de travail en 2023 avec les élus notamment dans la perspective de 2024 sur la suite donnée à la politique de la ville , aucun document d'information n'a été fourni au CCND.
- A noter en particulier pas de contacts pendant et après les évènements de juin 2023.
- Le CCND, considéré comme l'un des conseils les plus actifs, risque de rejoindre bien d'autres conseils citoyens avec des activités et une représentation réduites (Chatenay et Bagneux, Massy...), pouvant mettre en cause une politique de la ville efficiente! (cf rapport en ce sens de l'ANCT).



Conclusion

Si le QPV du quartier du Noyer Doré est reconduit pour les prochaines années, avec une politique de la ville réactivée, le maintien d'un conseil citoyen (avec une composition à renouveler) s'impose.

Cela est nécessaire pour la poursuite d'une co-construction dans l'amélioration du cadre de vie. De plus, le dialogue et l'écoute qu'il peut organiser et promouvoir peuvent limiter ou éviter les conflits.

Dans cette perspective, et ceci conformément à la lettre et à l'esprit des textes officiels, son implication dans les projets intéressants le quartier pourrait être amplifiée.